DROITS D'OBTENTEURS FORMULAIRE DE DECLARATION

Des surfaces emblavées avec des plants de ferme de pommes de terre PLANTATION ANNEE 2024 / DATE LIMITE 30 JUIN 2024

A défaut de déclaration dématérialisée, formulaire à envoyer en RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

En application de l'accord interprofessionnel relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale et au maintien d'une qualité sanitaire du territoire dans le domaine du plant de pomme de terre, les producteurs sont tenus de déclarer leurs surfaces emblavées avec des plants de ferme de variétés protégées et de s'acquitter du droit d'obtenteur. La liste des variétés et le montant des droits sont consultables auprès de SEMAE, des organisations professionnelles signataires de l'accord et de la SICASOV. Conformément à l'accord, la déclaration doit être faite avant le 30 juin de chaque année.

Nous vous invitons à privilégier une déclaration dématérialisée sur le site internet de la SICASOV pour laquelle vous recevrez automatiquement un accusé de réception récapitulatif par email.

https://www.sicasov.com/ rubrique Services puis Déclaration Plants de Ferme

ou directement à l'adresse : https://sdf.sicasov.com/

A défaut, vous pouvez remplir ce questionnaire et le retourner en recommandé avec A/R à l'adresse suivante : SICASOV - 7 rue Cog-Héron - 75030 Paris 01

Nom / Raison Sociale

Date: Nom:

Mail		
Téléphone		
N° de TVA		
N° SIRET		
Variétés protégées	Surfaces emblavées avec des plants de ferme	Numéro(s) de lot(s) des plants certifiés à l'origine des plants de ferme autoproduits
* C'		
" 31 vous avez omis ae nmentaires :	e deciarer des surraces i année p	assée, merci de les indiquer ci-dessous *

Signature: